



Rupture de contrat-brevet de maîtrise

Par **Jordkyl**, le **23/06/2012** à **12:06**

Bonjour,rnrnEngagé dans la Marine Nationale depuis 17 ans, je suis titulaire d'un brevet de maîtrise me liant à l'institution encore 2 années. Devant prochainement être démarché par une grosse entreprise pour un CDI, je voudrais savoir quels sont mes droits pour casser ce contrat qui me lie.rnrnMa situation familiale est la suivante : marié (célibataire géographique depuis 17 ans), 1 fille et un garçon (handicapé).